



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021

Convocation : 19 avril 2021

Affichage : 28 avril 2021

Étaient présents : Gérard Collet, Jean-Luc Point, Christian Bory, Françoise Thomas-Collet, Alain Servaes, Christelle Drahonnet, Roger Boisumeau, Joëlle Charieau et Dominique Martinet.

Absentes excusées : Delphine Rousseau qui donne pouvoir à Christelle Drahonnet
Laetitia Poulter

Secrétaire de séance : Françoise Thomas-Collet.

Tous les présents masqués et respectant les gestes barrières. Pas de public.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Travaux en régie – Taux horaire du personnel

Les taux suivants sont adoptés à l'unanimité :

- Agent technique titulaire : 20 €/heure
- Agents techniques contractuels : 15 €/heure.

Recouvrement des créances impayées

Sur proposition du maire et en concertation avec le comptable public, à l'unanimité, les membres du conseil l'autorisent à entreprendre toute action, y compris par voie judiciaire (incluant le recours aux services d'un huissier de justice) pour tenter de récupérer les sommes dues.

Nouveau système de collecte des déchets – Consultation de la population

Ce nouveau système de collecte est évoqué dans La Plume à paraître fin avril.

La population est invitée à faire connaître son avis ou donner ses idées en vue d'améliorer l'aspect esthétique des conteneurs.

Faute de pouvoir organiser une réunion publique, le maire propose de confier aux membres de la commission « Relation avec les villages » le soin de recueillir les propositions des habitants.

Le maire, les adjoints et l'élue en charge de l'entretien du patrimoine communal seront chargés de veiller à la faisabilité technique des solutions proposées et à la cohérence esthétique sur l'ensemble de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil valident ces propositions.

Réflexion sur l'avenir des logements locatifs

La réglementation concernant les logements locatifs est appelée à évoluer dans le sens d'un durcissement des normes d'isolation et des fortes restrictions à l'utilisation des énergies fossiles.

A titre d'exemple, les deux grands logements de la résidence Ranger sont très « énergivores » ce qui se traduit par des consommations de gaz excessives.

L'isolation, qui date de plus de 20 ans, est certainement à revoir.

Sans caractère d'urgence, le maire propose aux élus d'engager une réflexion sur les orientations possibles à donner à la politique communale en matière de logements locatifs.

Des organismes officiels, type ADEME, pourront être consultés.

A l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

Réserve de substitution – proposition de motion

Un représentant d'un collectif « anti-bassines » a sollicité les maires d'un maximum de municipalités en leur demandant de faire voter une motion refusant l'implantation de réserves de substitution dans le Marais poitevin et dans le bassin de la Sèvre niortaise.

A l'unanimité, les membres du conseil refusent de voter cette motion, considérant qu'ils ne sont pas suffisamment informés des tenants et aboutissants de ces projets.

Ils considèrent que les élus des communes concernées sont les mieux placés pour prendre position.

Organisation des élections en juin 2021

Le maire fait un point sur les directives officielles connues à ce jour.

Elles n'apportent pas de modifications substantielles à celles déjà en vigueur.

Point sur les travaux des commissions

Commission « Cimetière » : Madame Françoise Thomas Collet fait état de l'avancement du recensement des anciennes concessions et de leur date d'échéance.

Commission « Affaires sociales » : Madame Dominique Martinet évoque un cas particulier qui pourrait justifier une intervention au titre des « secours d'urgence ». Le maire confirme que la commission a toute liberté pour instruire les dossiers qu'elle juge importants avant d'en référer aux membres du conseil pour décision finale.

Commission « Entretien de la voirie » : Monsieur Jean-Luc Point informe les élus de l'état d'avancement des travaux de rénovation de plusieurs « chemins blancs » dans la commune.

Le Chiron – Point sur les travaux

Le maire informe les élus de l'état d'avancement des différents travaux en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30

La secrétaire de séance